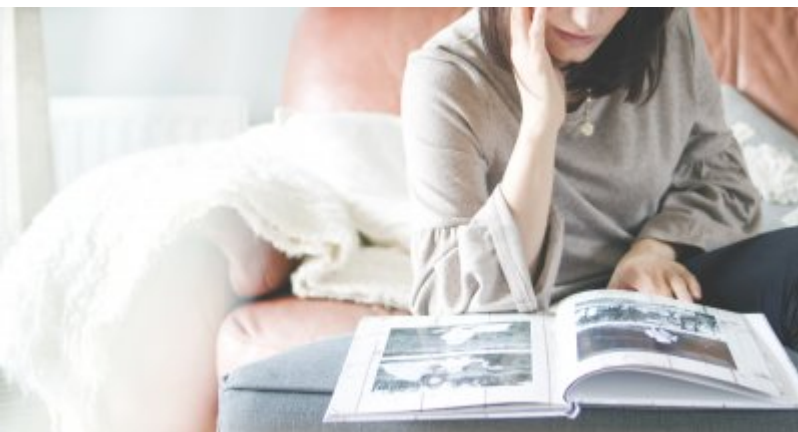


# Les catégories sociales favorisées ont plus de chances de toucher un gros héritage

21 juillet 2020



Bénéficier d'un gros héritage est le plus souvent réservé aux catégories favorisées. Recevoir 100 000 euros ou plus n'arrive quasiment jamais dans les catégories populaires. 6 % des employés actifs sont concernés. Chez les ouvriers qui ont hérité, cette part est non significative, tant le cas est rare. Elle est de 11 % chez les retraités salariés hors cadres supérieurs (anciens ouvriers, employés et professions intermédiaires).

Au sein des catégories les plus favorisées, les gros héritages ne sont pas la règle, mais ils sont trois à cinq fois plus fréquents que chez les employés. Sans compter que les successions ont été parfois préparées à l'avance avec des donations anticipées qui permettent d'échapper en toute légalité à l'impôt, et, accessoirement, à ces statistiques. Tout de même, 18 % des héritiers artisans ou commerçants ont reçu plus de 100 000 euros. 33 % des professions libérales et 21 % des cadres supérieurs en activité ou retraités qui ont hérité ont aussi eu la chance de bénéficier d'une telle somme. Une « chance » qui ne doit rien ni au mérite, ni au hasard. Les cadres supérieurs ou professions libérales d'aujourd'hui sont souvent les enfants de parents appartenant eux-mêmes aux classes sociales favorisées, détentrices d'un patrimoine à léguer. Ils ont bénéficié d'un accès aux études et à des positions professionnelles facilitées par leur origine sociale, puis, pour un certain nombre d'entre eux, ont hérité du patrimoine constitué par leurs parents.

## Répartition des héritiers selon leur catégorie sociale et le montant de leur héritage

Unité : %

	Moins de 8 000 euros	De 8 000 à moins de 30 000 euros	De 30 000 euros à moins de 100 000 euros	100 000 euros ou plus	Ensemble
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30,7	29,3	21,8	18,2	100
Professions libérales	19,7	18,4	28,5	33,4	100
Cadres supérieurs	33,0	22,3	24,1	20,6	100
Professions intermédiaires	38,6	29,1	22,5	9,8	100
Employés	50,8	24,1	19,1	6,0	100
Ouvriers qualifiés	50,3	28,2	15,4	n.s.	100
Ouvriers non qualifiés	59,8	24,2	n.s.	n.s.	100

## Répartition des héritiers selon leur catégorie sociale et le montant de leur héritage

Unité : %

	Moins de 8 000 euros	De 8 000 à moins de 30 000 euros	De 30 000 euros à moins de 100 000 euros	100 000 euros ou plus	Ensemble
Retraités agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	41,2	22,3	19,9	16,6	100
Retraités cadres supérieurs	25,7	22,0	31,7	20,6	100
Retraités salariés sauf cadres	43,1	26,3	19,6	11,0	100
<b>Ensemble des héritiers</b>	<b>40,3</b>	<b>25,7</b>	<b>21,3</b>	<b>12,8</b>	<b>100</b>

n.s. : non significatif. Ensemble des personnes ayant déjà reçu un héritage. Lecture : parmi les professions libérales en activité ayant déjà reçu un héritage au cours de leur vie, 33,4 % ont hérité d'au moins 100 000 euros.

Source : Insee – Données 2015 – © Observatoire des inégalités

Tous montants de succession confondus, deux tiers des ménages qui ont hérité détiennent un patrimoine net [1] supérieur à 115 000 euros en 2015, soit le niveau du patrimoine net médian [2] des ménages. 19 % d'entre eux possèdent plus de 500 000 euros net de dettes, contre seulement 10 % de l'ensemble de la population.

Bénéficiaire d'une donation du vivant de ses proches est encore plus marqué socialement : près de 80 % des bénéficiaires appartiennent aux 50 % les plus fortunés ; un quart d'entre eux, aux 10 % les plus fortunés. Réaliser des donations importantes n'est pas donné à tout le monde. Les proches donateurs ont les moyens de transmettre une partie de leur patrimoine avant l'heure, sans se priver des ressources nécessaires à leur retraite. Pour les plus fortunés d'entre eux, la donation résulte aussi d'une stratégie d'optimisation fiscale avantageuse [3]

Avec l'épargne, l'héritage est l'une des deux voies qui permettent de se constituer un patrimoine au cours d'une vie. Génération après génération, l'héritage transmet les inégalités de patrimoine entre catégories sociales, les enfants des plus fortunés devenant à leur tour les plus fortunés de leur génération.

## Répartition des héritiers selon leur niveau de patrimoine et la forme de leur héritage

Unité : %

	Héritiers	Bénéficiaires de donations
Moins de 10 000 euros	8,8	4,4
De 10 000 euros à moins de 115 000 euros	24,5	17,4
De 115 000 euros à moins de 275 000 euros	27,4	28,1
De 275 000 euros à moins de 500 000 euros	20,7	24,7
500 000 euros ou plus	18,6	25,4
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Patrimoine net (une fois les dettes déduites) du ménage qui a reçu l'héritage ou la donation. Lecture : 8,8 % des ménages ayant déjà hérité possèdent un patrimoine inférieur à 10 000 euros. C'est le cas de 4,4 % des ménages qui ont bénéficié de donations.

Source : Insee – Données 2015 – © Observatoire des inégalités

## Le patrimoine, agent de reproduction des inégalités dans le temps

Le patrimoine peut être transféré de génération en génération par le biais des successions ou des donations. C'est ainsi que les inégalités perdurent : les enfants de riches en patrimoine le deviennent à leur tour, sans n'avoir rien eu à faire. Au passage, les parents peuvent aussi « acheter » une position sociale à leurs enfants : un commerce, une entreprise, payer une formation très onéreuse, etc. On notera que l'héritage s'oppose au mérite : celui qui hérite n'a rien fait pour cela, il ne mérite pas. C'est pour cela que le patrimoine a longtemps été sévèrement taxé aux États-Unis. Désormais, l'élévation de l'espérance de vie fait que l'on hérite un peu plus tard, à un moment où on est souvent déjà bien installé. Seuls 4 % des héritiers ont moins de 30 ans, les trois quarts ont 50 ans ou plus. Les plus fortunés et les mieux informés s'y prennent longtemps à l'avance et transfèrent progressivement leur fortune à leurs enfants par des donations, parfois dès la cinquantaine venue.

Enfin, le patrimoine engendre des revenus qui vont faire gonfler le pécule détenu et aident à le perpétuer. Posséder son logement permet de ne pas payer des loyers à fonds perdu, et donc d'accumuler des biens. Les divers placements rapportent de l'argent qui s'accumule et nourrit le patrimoine, etc.

*Photo / © Dominika Roseplay*

[1]Après déduction des dettes.

[2]Le patrimoine médian est celui qui partage la population en deux : la moitié possède moins, l'autre moitié possède plus.

[3]Les donations et héritages entre proches suivent le même barème fiscal. Mais les donations peuvent être exonérées d'impôts tous les quinze ans, ce qui permet aux personnes très fortunées d'en faire bénéficier leurs enfants plusieurs fois au cours de leur vie, sans rien devoir au fisc. Voir notre article [«Héritage : comment transmettre un million d'euros sans payer d'impôts »](#).

Source : Insee - données 2010



GRAPHIQUE

---

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Revenus, patrimoine, pauvreté](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inequalitywatch.eu/Les-categories-sociales-favorisees-ont-plus-de-chances-de-toucher-un-gros>